



## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA GARDE DES SCEAUX,  
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 20 AOUT 2019

Nos/réf : Parl. n° 201810018665

Monsieur le Ministre,

Par courrier reçu le 18 avril 2018, vous avez souhaité appeler mon attention sur les effectifs de magistrats et fonctionnaires de greffe du tribunal de grande instance d'Orléans. Vous déplorez en effet la vacance de 20 postes rencontrée par cette juridiction, entraînant l'allongement des délais de traitement des procédures.

A titre liminaire, il convient de rappeler que le budget de la justice pour l'année 2019 est en augmentation de 4,5%. Il s'agit de la deuxième hausse consécutive qui traduit une évolution positive des moyens alloués aux juridictions.

Cette augmentation, inscrite dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice, permettra d'engager les juridictions dans différentes évolutions qui ont vocation à rendre plus accessible et plus lisible notre organisation juridictionnelle.

En recentrant le juge sur son office, les mesures de simplification prévues par la loi contribueront à améliorer le service public de la justice et devraient avoir un effet positif les délais de traitement. Par ailleurs, les moyens budgétaires permettront d'allouer de nouveaux emplois aux juridictions.

Ainsi, en 2019, 192 postes nouveaux dans les services judiciaires viendront tout à la fois combler les vacances de postes en juridiction et développer les équipes autour du magistrat.

La direction des services judiciaires s'efforce de répartir au mieux les effectifs sur l'ensemble du territoire, tout en tenant compte des spécificités de chaque ressort.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Ancien Ministre  
Vice-Président de la Commission des lois  
Sénateur du Loiret  
Permanence parlementaire  
1 bis rue Croix de Malte  
45000 ORLEANS

S'agissant plus particulièrement des effectifs de magistrats du tribunal de grande instance d'Orléans, la circulaire de localisation des emplois 2019 fixe à 36 le nombre de magistrats nécessaires au fonctionnement de cette juridiction, dont 27 au siège et 9 au parquet.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2019, le tribunal de grande instance d'Orléans ne comptera plus que deux vacances au siège : un poste de juge chargé du service du tribunal d'instance d'Orléans et un poste de vice-président chargé des fonctions de juge des libertés et de la détention. Un poste de vice-procureur sera vacant au parquet.

Le mouvement annuel des magistrats diffusé le 19 février 2019, ainsi que le projet intermédiaire diffusé le 14 juin 2019, n'ont malheureusement pas permis de pourvoir les postes vacants faute de candidature utile.

Toutefois, afin de compenser les départs prévus, 1 poste de juge chargé du service du tribunal d'instance d'Orléans et 2 postes de substitut du procureur de la République ont été proposés aux auditeurs de justice de la promotion 2017, qui prendront leurs fonctions le 1er septembre prochain.

Par ailleurs, un poste de juge non spécialisé a été proposé dans la liste des postes offerts aux lauréats du concours complémentaire 2019, prenant également leurs fonctions en septembre prochain.

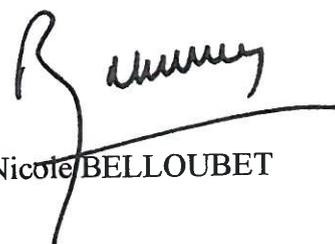
Soyez assuré que mes services portent une attention particulière à la situation globale de la cour d'appel d'Orléans, en renforçant les effectifs de magistrats placés à la disposition du premier président et du procureur général. Le premier président dispose actuellement de 6 magistrats placés au siège et bénéficiera d'un surnombre à compter du 1er septembre 2019 soit 7 effectifs réels pour 6 localisés. Le procureur général disposera de l'intégralité de ces 5 magistrats placés au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

S'agissant des effectifs de greffe, la circulaire de localisation des emplois 2019 alloue 80 postes à cette juridiction, au titre de l'année 2019 soit 4 emplois supplémentaires par rapport à l'année 2018. A ce jour, le tribunal de grande instance d'Orléans comptabilise 81 effectifs réels compte tenu d'un surnombre, lié au nombre de personnels mis à disposition du pôle social. Ainsi, deux postes d'adjoint administratif demeurent vacants. Toutefois, l'effectif réel s'établira à 78 agents dès le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Un greffier stagiaire, dont la titularisation est prévue le 3 mars 2020, rejoindra la juridiction en stage de pré-affectation à compter du 2 janvier 2020. Les autres postes vacants seront pris en compte dans le cadre des prochaines campagnes de recrutement et de mobilité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma parfaite considération,

*très amicalement  
et affectueux.*

  
Nicole BELLOUBET